

Réf : 13031.01

Service du développement artistique
et culturel
Direction de la culture, de la jeunesse et
des sports (DCJS)
Centre administratif de la province Sud
(CAPS)
Artillerie - 6, route des Artifices
Baie de la Moselle
Tél. 20 48 00 - Fax 20 30 02
dcjs.contact@province-sud.nc

AIDE A L'EXPOSITION

BULLETIN D'INSCRIPTION

SESSION 2020

A remplir en majuscules

EXPOSITION INDIVIDUELLE

EXPOSITION COLLECTIVE

(En cas d'exposition collective, chaque participant remplira une fiche individuelle)

IDENTITE DE L'AUTEUR

Madame Monsieur

Nom _____

Nom de naissance _____

Prénom(s) _____

Date de naissance : |_|_| / |_|_| / |_|_|_|_|

Localité de naissance : _____ Pays de naissance : _____

COORDONNEES DE L'AUTEUR

Point de remise (appt, étage, couloir) : _____

Complément (bâtiment, résidence, lotissement) : _____

Voie : _____

Boîte postale : _____

Code postal et libellé : _____ Pays : _____

Téléphone : _____

Courriel : _____ @ _____

Direction de la culture, de la jeunesse et des sports (DCJS)

Centre administratif de la province Sud (CAPS)
Artillerie - 6, route des Artifices - Baie de la Moselle

Tél. 20 48 00 - Fax 20 30 02
dcjs.contact@province-sud.nc

DISCIPLINE

Peinture Sculpture Dessin Photographie Technique mixte Vidéo

Estampe Installation autre (préciser) : _____

Thématique : _____

Galerie où sera présentée l'exposition : _____

Dates de l'exposition : du ____ / ____ / _____ au ____ / ____ / _____

JOINDRE IMPERATIVEMENT LES DOCUMENTS SUIVANTS

- Un bulletin d'inscription dûment renseigné (à retirer à la direction de la culture, de la jeunesse et des sports, Baie de la Moselle - 6, route des Artifices – 98800 Nouméa / ou sur le site : www.province-sud.nc),
- Un curriculum vitae retraçant le parcours artistique dans le domaine de la création en arts visuels du candidat,
- Une lettre de motivation présentant le projet d'exposition et précisant en quoi l'aide est nécessaire à la concrétisation de l'exposition,
- Un contrat d'engagement dûment signé par la galerie et l'artiste (modèle joint au présent bulletin),
- Un état des expositions de la galerie,
- Un press-book des œuvres prêtes à être exposées,
- Un budget global des coûts du projet d'exposition présenté ainsi que les devis y afférents,
- Une copie de la pièce d'identité,
- Un justificatif attestant de six mois de résidence en province Sud,
- Un relevé d'identité bancaire.

Tout dossier incomplet ne sera pas retenu.

Chaque participant doit déposer le dossier ainsi constitué le 02 septembre 2020 à 16 h au plus tard,
à la Direction de la culture, de la jeunesse et des sports de la province Sud, Baie de la Moselle,

6, route des Artifices - 98800 Nouméa

Tél. **20 48 00**.

J'atteste de l'exactitude des informations fournies

Fait à : _____, le : __ / __ / _____

Signature :

MODELE DE CONTRAT D'ENGAGEMENT

Entre

IDENTITE DE LA GALERIE

Raison sociale : _____

Ridet : _____

Représentant légal : Madame Monsieur

Nom : _____

Prénom(s) : _____

COORDONNEES DE LA GALERIE

Point de remise (appt, étage, couloir) : _____

Complément (bâtiment, résidence, lotissement) : _____

Voie : _____

Boîte postale : _____

Code postal et libellé : _____ Pays : _____

Téléphone : _____ Courriel : _____

Et

IDENTITE DE L'AUTEUR

Madame Monsieur

Nom _____

Nom de naissance _____

Prénom(s) _____

Date de naissance : |_|_| / |_|_| / |_|_|_|_|

Localité de naissance : _____ Pays de naissance : _____

COORDONNEES DE L'AUTEUR

Point de remise (appt, étage, couloir) : _____

Complément (bâtiment, résidence, lotissement) : _____

Voie : _____

Boîte postale : _____

Code postal et libellé : _____ Pays : _____

Téléphone : _____ Courriel : _____

PREAMBULE

Dans le cadre d'une aide à l'exposition attribuée par la province Sud pour le projet d'exposition intitulé : _____

_____ , de l'artiste :

Nom _____ Prénom _____

La galerie _____

propose de présenter cette exposition et d'assurer les prestations qui en découleront.

Article 1 : L'artiste s'engage à exposer à la galerie _____

du ____ / ____ / _____ au ____ / ____ / _____

Article 2 : La galerie _____ s'engage à fournir les devis nécessaires à la mise en place de l'exposition. Elle peut, si elle le souhaite, assister l'artiste lauréat et prendre en charge les frais suivants :

- Le montage de l'exposition,
- La communication autour de l'événement avant et pendant la durée de l'exposition,
- Les invitations,
- Le vernissage.

Article 3 : L'artiste doit fournir un bilan financier de l'opération ainsi qu'un bilan moral à la direction de la culture de la province Sud.

Article 4 : En cas de non respect de ce contrat, la galerie doit en informer la province Sud qui se réserve le droit de réclamer tout ou une partie de l'aide allouée au lauréat.

Fait à Nouméa, le : ____ / ____ / ____

L'auteur suivi de la mention « Lu et approuvé »

Nom _____

Prénom _____

Le représentant(e) de la galerie

Nom _____

Prénom _____

Signature

Signature

NOTICE AUX CANDIDATS

Une aide à l'exposition est mise en place pour soutenir les artistes plasticiens de la province Sud dans la démarche de diffusion publique de leurs œuvres.

Cette aide se traduit par l'attribution **d'une subvention allant jusqu'à 450.000 F CFP** pour des expositions individuelles ou collectives, organisées dans des galeries privées.

Le montant de cette aide ne peut dépasser 70 % du montant global de la réalisation de l'exposition.

CONDITIONS D'ATTRIBUTION ?

Sont éligibles à l'attribution de cette aide, les candidats résidant impérativement en province Sud depuis plus de six mois à la date du dépôt du dossier de candidature.

L'aide à l'exposition, valable un an à compter de la notification à l'intéressé, est versée dans sa totalité dès que l'arrêté d'attribution a été rendu exécutoire.

REGLEMENTATION :

Si le délai d'un an risque d'être dépassé, le bénéficiaire doit impérativement informer de ses difficultés la direction de la culture, de la jeunesse et des sports de la province Sud, par courrier au moins un mois avant le terme et ce afin de solliciter une prolongation d'un an maximum à titre exceptionnel.

Le courrier sollicitant une prolongation doit être accompagné des justificatifs suivants :

- Une lettre justifiant la demande de délai supplémentaire,
- Un calendrier de réalisation réajusté,
- Le budget prévisionnel si modifié.

Le bénéficiaire de l'aide à l'exposition fait apparaître le logotype de la province Sud sur tous les supports de promotion de son exposition et notamment sur les affiches et les cartons d'invitation, accompagné de la mention « Exposition réalisée grâce au soutien de la province Sud ».

Le bénéficiaire de l'aide fournit au moins un exemplaire de ces documents à la province Sud. Le lauréat informe la province Sud des dates d'ouverture de l'exposition prévue et donne à la province Sud une priorité ou un droit de premier regard, pour une éventuelle acquisition des œuvres exposées.

Direction de la culture, de la jeunesse et des sports (DCJS)

Centre administratif de la province Sud (CAPS)
Artillerie - 6, route des Artifices - Baie de la Moselle
Tél. 20 48 00 - Fax 20 30 02
dcjs.contact@province-sud.nc

DEMARCHE ADMINISTRATIVE :

Les candidats doivent déposer un dossier de candidature qui se compose des éléments suivants :

- Un bulletin d'inscription dûment renseigné (à retirer à la direction de la culture, de la jeunesse et des sports, Baie de la Moselle, 6 route des Artifices - 98800 Nouméa / ou sur le site : www.province-sud.nc),
- Un curriculum vitae retraçant le parcours artistique dans le domaine de la création en arts visuels du candidat,
- Une lettre de motivation présentant le projet d'exposition et précisant en quoi l'aide est nécessaire à la concrétisation de l'exposition,
- Un contrat d'engagement dûment signé par la galerie et l'artiste,
- Un état des expositions de la galerie,
- Un press-book des œuvres prêtes à être exposées,
- Un budget global des coûts des projets d'exposition présentés et les devis y afférent,
- Une copie de la pièce d'identité,
- Un justificatif attestant de six mois de résidence en province Sud,
- Un relevé d'identité bancaire.

Les lauréats sont dans l'obligation d'exposer individuellement, s'ils ont concouru dans la catégorie individuelle, ou d'exposer collectivement, s'ils ont concouru dans la catégorie collective.

Direction de la culture, de la jeunesse et des sports (DCJS)

Centre administratif de la province Sud (CAPS)
Artillerie - 6, route des Artifices - Baie de la Moselle
Tél. **20 48 00** - Fax **20 30 02**
dcjs.contact@province-sud.nc